

Ordre du jour

**DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 13 MAI 2004 À 19 h
DANS LA SALLE DU CONSEIL, À LA PLACE TOM DAVIES**

LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

19 h

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse www.grandsudbury.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

EXPOSÉS / DÉLÉGATIONS

4. Cérémonie d'inauguration du nouveau drapeau de la Ville du Grand Sudbury

- Laurel Scott, présidente de l'Imperial Order Daughters of the Empire
- Anadel Hastie et Judy Smith, Imperial Order Daughters of the Empire

(Le nouveau drapeau de la Ville du Grand Sudbury, qui doit être placé dans la salle du Conseil, est un don de l'Imperial Order Daughters of the Empire, organisme de bienfaisance composé de Canadiennes.)

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Craig, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 12 mai 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 11 mai 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(Résolution préparée pour les articles
C-1 à C-19 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	<u>PAGE N°</u>
C-1 Rapport n° 10, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 29 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M1 - M18
C-2 Rapport n° 13, Comité des finances, procès-verbal de la réunion tenue le 29 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M19 - M21
C-3 Rapport n° 8, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion tenue le 12 mai 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)	
C-4 Rapport n° 9, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 11 mai 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)	
C-5 Rapport n° 4, Service de santé publique de Sudbury et du district, procès-verbal de la réunion tenue le 15 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M22 - M28
C-6 Rapport du Conseil d'administration de l'Office de protection de la nature du district du Nickel, procès-verbal de la réunion générale tenue le 21 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M29 - M32
C-7 Rapport n° 2, Conseil d'administration du Sudbury Metro Centre, procès-verbal de la réunion tenue le 16 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M33 - M35
C-8 Rapport du Sudbury Metro Centre, procès-verbal de la réunion tenue le 17 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M36 - M38
C-9 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 4 mai 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M39 - M41
C-10 Rapport du Conseil d'administration de la Société de logement du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 23 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M42 - M50

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>PROCÈS-VERBAUX (suite)</u>	<u>PAGE N°</u>
C-11 Rapport du Conseil d'administration de la Société de logement du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 13 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M51 - M53
C-12 Rapport n° 1, Conseil de la Bibliothèque publique de la Ville du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 20 février 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M54 - M55
C-13 Rapport n° 2, Conseil de la Bibliothèque publique de la Ville du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 18 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M56 - M58

SOUMISSIONS

C-14 Rapport daté du 29 avril 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'un fournisseur pour fournir et installer un système de téléphone « Voice over IP » (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	1 - 2
<p>(Le Manoir des pionniers est rendu aux étapes finales d'un agrandissement majeur de ses installations. Cet agrandissement a nécessité l'expansion du système téléphonique actuelle du Manoir des pionniers afin de tenir compte des besoins de ce nouveau chantier. Le système téléphonique actuel a été installé en 1993 et il ne peut pas avoir d'autres améliorations.)</p>	

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

C-15 Rapport daté du 4 mai 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet du projet pilote Recyclage à l'école (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	3 - 5
<p>(Le personnel s'est réuni avec un représentant du Sudbury Catholic District School Board à la mi-février 2004. Cette réunion avait pour but d'établir si le conseil scolaire et la Ville devaient travailler de concert afin de rehausser les efforts de recyclage dans les écoles catholiques de Sudbury.)</p>	
C-16 Rapport daté du 4 mai 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de la prolongation du contrat R97-60, Services de recyclage (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	6 - 7
<p>(Le contrat de collecte et de traitement « boîtes bleues » R97-60, Services de recyclage doit prendre fin le 5 avril 2005. Ce service est actuellement fourni par la Waste Management of Canada Corporation - anciennement les Canadian Waste Services - qui a demandé l'approbation d'une prolongation d'un an.)</p>	

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RAPPORTS DE GESTION COURANTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
C-17 Rapport daté du 10 mai 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de permis de circonstance et de dérogations au règlement sur le bruit pour divers événements. (RAPPORT À DÉPOSER) (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	
C-18 Rapport daté du 7 mai 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet de la nomination du conseiller Craig au Conseil du Sudbury Theatre Centre (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	8 - 9

SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)

C-19 Rapport daté du 4 mai 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet d'un sondage téléphonique - dérogation au règlement sur le bruit - Canadien Pacifique Limitée - besoins opérationnels (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	10 - 11
--	---------

RÈGLEMENTS

LE RÈGLEMENT SUIVANT PARAÎT POUR LA TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE :

2004-112 3 ^E	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE ET POUR VENDRE AU CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE DISTRICT DE SUDBURY UNE PARTIE DE LA PARTIE 7 DU PLAN 53R-12291, RUE ST. MICHEL
-------------------------	--

Recommandation du Comité de planification 2004-83

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :

2004-115A 3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL LORS DE SA RÉUNION TENUE LE 13 MAI 2004
-------------	---

2003-116A 3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-165A POUR NOMMER DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
-------------	---

(Ce règlement met à jour la liste des Centres de services aux citoyens.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-117F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LE CLUB DES LIONS D'AZILDA	
	Rapport daté du 7 mai 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet du Club des Lions d'Azilda
	12 - 14
	(Le Club des Lions d'Azilda loue l'ancien hôtel de ville à l'intersection de la R. M. 15 et de la montée Principale.)
2004-118 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-202 SUR LA PROCÉDURE	
	(Ce règlement modifie les dates de réunion du Comité de planification. On l'a annoncé et aucun commentaire n'a été reçu.)
2004-119 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-295 POUR DÉLÉGUER UNE AUTORITÉ PARTICULIÈRE AUX REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR S'OCCUPER DE CERTAINES QUESTIONS AU NOM DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY	
	1) Ce règlement clarifie l'autorité du négociateur-évaluateur des propriétés pour valider des permis d'aménagement du territoire et des conventions semblables avec des propriétaires privés pour l'accès aux propriétés privées à des fins municipales. Cela est nécessaire pour les projets de remise en état des terres et on s'attend à un certain nombre de telles conventions cet été.
	2) Résolution du Conseil 2004-222. Ce règlement autorise le directeur général des Services de développement économique et de planification à valider des conventions pour la prévision de fonds à partir de la sous-enveloppe des projets spéciaux de développement économique.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-120A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LE
CENTRE FRANCO-ONTARIEN DE FOLKLORE
POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET UN PLAN

Résolution du Conseil 2004-223

2004-121F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-280F SUR
LE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION AUX
MEMBRES DU CONSEIL ET SUR LE PAIEMENT
DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL,
DES DIRIGEANTS ET DES EMPLOYÉS DE LA
VILLE DU GRAND SUDBURY ET DES
COMMISSIONS LOCALES

Rapport daté du 7 mai 2004 du directeur général des
Services corporatifs au sujet du règlement sur la
rémunération 2002-280F, tel que modifié.

15 - 30

(Le Conseil a adopté le règlement 2002-280F le 10 octobre
2002, règlement qui a été modifié de façon mineure
plusieurs fois depuis. Ce règlement décrit le paiement de la
rémunération et des dépenses au maire, au Conseil, au
personnel et aux membres des commissions locales.)

2004-122 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER UNE DEMANDE
D'APPROBATION POUR EXPROPRIER LA
PARCELLE 28558 SUDBURY SECTION EST DE
LORIS CECCHETTO DEPUIS L'EXTRÉMITÉ SUD
DU TUNNEL DE ROCHE, COMPTE DE CONTRAT
93000-20-9324

Réunion du Comité de planification tenue le 11 mai
2004

2004-123 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER LA VENTE DE LA PARCELLE
29421 SUDBURY SECTION OUEST À AKI
TARVUDD

Réunion du Comité de planification tenue le 11 mai
2004

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-124 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 31076 SUDBURY SECTION OUEST À LA SOCIÉTÉ 1168031 ONTARIO INC.

Réunion du Comité de planification tenue le 11 mai 2004

2004-125 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DE PIN 73376-0255 (LT), ANCIENNEMENT LA PARCELLE 31161 SUDBURY SECTION OUEST À STEPHAN MATUSCH EN FIDUCIE

Réunion du Comité de planification tenue le 11 mai 2004

2004-126 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DES PARCELLES 31091 S.O.S., ÉTANT LES PARTIES 1, 2, 3, 4, 5 SUR LE PLAN 53R-12125, ET 31092 S.O.S., ÉTANT LES PARTIES 6, 7, 8, PLAN 53R-12125 À LA SOCIÉTÉ 128425 CANADA INC.

Réunion du Comité de planification tenue le 11 mai 2004

2004-127Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-04

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à « R1-18 », Résidentielle unifamiliale spéciale pour permettre un « garage privé accessoire » (pour une habitation existante) à construire comme utilisation principale sur un lot vide. Une profondeur de jardin avant minimum de 4,57 m est établie pour cette partie de P.I.N. 73577-0624 qui se trouve au nord du chemin Navanod - Robert Greco, 2369, chemin Navanod, Sudbury).

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-128Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300,
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR
L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET
L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Recommandation du Comité de planification 2004-70

(Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en question. Ce règlement permet une deuxième habitation sous forme d'une maison mobile sur la propriété en question pour une période temporaire de dix (10) ans. Cette maison mobile est un « pavillon-jardin » occupés par les parents de l'un des occupants de la maison de ferme principale. - M. & T. Melancon - 944, chemin Radar)

LES NEUF RÈGLEMENTS SUIVANTS SONT NÉCESSAIRES AFIN DE DONNER EFFET AU BUDGET DE 2004 :

- 2004-129F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE
SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES

(Ce règlement autorise les diverses subventions approuvées par le Conseil dans le cadre de sa démarche budgétaire.)

- 2004-130F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR ADOPTER LA POLITIQUE SUR L'IMPÔT
FONCIER DE 2004

Réunion du Comité des priorités du 12 mai 2004

- 2004-131F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR ADOPTER LES ESTIMATIONS ACTUELLES
POUR L'ANNÉE 2004 POUR PRÉLEVER LES TAUX
D'IMPOSITION AUX FINS DE LA VILLE ET POUR
ÉTABLIR LES DATES D'ÉCHÉANCE DE L'IMPÔT

Rapport daté du 7 mai 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet des taux d'impôt foncier de 2004
(RAPPORT À DÉPOSER)

(Ce rapport indique le taux d'imposition de 2004 et établit les dates d'échéance de l'impôt de 2004.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-132F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DONNER DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT À CERTAINES SOUS-CLASSES DE TERRES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2004	
2004-133F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR RÉDUIRE LE FARDEAU D'IMPÔT FONCIER À DES AÎNÉS À FAIBLE REVENU ET À DES PERSONNES HANDICAPÉES À FAIBLE REVENU QUI SONT ADMISSIBLES, QUI SONT PROPRIÉTAIRES ET QUI OCCUPENT UNE PROPRIÉTÉ RÉSIDENTIELLE DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY	
2004-134F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FIXER LES RATIOS D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2004	
2004-135F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PRÉLEVER UNE CONTRIBUTION SPÉCIALE DES PERSONNES DANS LA ZONE D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES DU CENTRE-VILLE QUI PAIENT DES IMPÔTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS POUR SUBVENIR AUX BESOINS DU SUDBURY METRO CENTRE BOARD POUR L'ANNÉE 2004	
2004-136F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PRÉLEVER UNE CONTRIBUTION SPÉCIALE DES PERSONNES DANS LA ZONE D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES DU MOULIN À FLEUR QUI PAIENT DES IMPÔTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS POUR SUBVENIR AUX BESOINS DE LA ZONE D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES DU MOULIN À FLEUR POUR L'ANNÉE 2004	
2004-137F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À L'OFFICE DE PROTECTION DE LA NATURE DU DISTRICT DU NICKEL POUR DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS	

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

**LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR LA PREMIÈRE ET LA SECONDE
LECTURE SEULEMENT :**

- 2004-138 2 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR FERMER LA PARCELLE 24113 SUDBURY
SECTION DE L'EST

Recommandation du Comité de planification 2003-23

(En 2003, le Conseil a déclaré excédentaire le château d'eau au 560, chemin Falconbridge et en a autorisé la vente. L'entrée de cette propriété a été prise par l'ancienne Ville de Sudbury comme chemin public et, par conséquent, doit être fermée avant de disposer de cette propriété.)

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

- C-20 Rapport daté du 3 mai 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet des projets d'amélioration communautaire (PAC) et des projets de participation du voisinage (PPV) **31 - 35**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Dans le cadre de la démarche budgétaire de 2003, les PAC et les PPV ont été approuvés par le Conseil dans le cadre de l'enveloppe d'immobilisations. Afin de veiller à la distribution équitable des fonds, chaque quartier a eu une allocation de fonds pour PAC et PPV.)
- C-21 Rapport daté du 28 avril 2004, accompagné de pièces jointes, de l'administrateur en chef au sujet de Vive la diversité! Project - Fonds du Patrimoine canadien **36 - 39**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Projet financé par le Patrimoine canadien)
- C-22 Rapport daté du 26 mars 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du recrutement et du maintien en poste des médecins en 2004 - rapport du 1er trimestre **40 - 43**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Des efforts communautaires sont en cours alors que la Ville et ses partenaires travaillent de concert au recrutement de nouveaux médecins. Ce rapport trimestriel fournit au Conseil des renseignements sur les efforts de recrutement et de maintien en poste et sur les projets en cours.)
- C-23 Rapport daté du 7 mai 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet d'un compte rendu sur les services de garde d'enfants en 2004 **44 - 62**
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport daté du 5 mai 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de Consulting Engineering Services - Phase II - Étude d'évaluation environnementale, 4614, chemin Desmarais **63 - 64**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(L'ancien dépôt des Travaux publics de Valley East au 4614, chemin Desmarais est excédentaire en fonction des besoins de la Ville et, afin de fermer le terrain et de le mettre à vendre, la Ville doit déterminer s'il y a une contamination possible sur les lieux.)

- R-2 Rapport daté du 5 mai 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de Consulting Engineering Services - Phase II - Étude d'évaluation environnementale, 3610, chemin Falconbridge **65 - 66**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(L'ancien dépôt des Travaux publics de Garson au 3610, chemin Falconbridge est excédentaire en fonction des besoins de la Ville et, afin de fermer le terrain et de le mettre à vendre, la Ville doit déterminer s'il y a une contamination possible sur les lieux.)

MOTIONS

- R-3 Présentée par le conseiller Reynolds :

ATTENDU QUE, en mars 1997, on a présenté la résolution 97-96 suivante qu'a adoptée le Conseil de l'ancienne Ville de Sudbury:

QUE la Ville de Sudbury considère l'affectation des fonds chaque année pour l'aménagement de pistes cyclables et que le niveau de financement soit déterminé pendant les délibérations annuelles sur le budget d'immobilisations conjointement avec toutes les autres priorités;

ET QUE les équipes municipales d'entretien aient à leur horaire des travaux d'entretien et de réparation au réseau de pistes au besoin et que des fonds soient affectés à l'entretien des pistes dans le budget actuel de la Ville;

ET QUE le financement d'immobilisations pour les pistes hors route soit intégré au financement des plans d'amélioration communautaire et que le financement d'immobilisations pour les pistes hors route soit intégré au financement des routes;

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

R-3 Présentée par le conseiller Reynolds: (suite)

ET QUE la Ville de Sudbury continue son soutien des programmes qui encouragent la sécurité à vélo et la sensibilisation à la bicyclette par des activités de bulletins d'information;

ET QUE la Ville de Sudbury continue son soutien des projets de collaboration du Comité consultatif sur la bicyclette avec des groupes apparentés, entre autres la Northern Safe Kids Coalition et le Sudbury Cycle Club;

ET QUE les nouveaux bâtiments commerciaux dans la Ville de Sudbury doivent avoir des supports pour bicyclettes à anneaux et à poteaux compris dans leur construction et que les propriétaires des propriétés commerciales actuelles soient encouragés à installer des supports à bicyclettes pour la clientèle dont le principal mode de transport est la bicyclette;

ET QUE le Comité consultatif sur la bicyclette continue de miser sur l'expertise développée dans d'autres municipalités en examinant des méthodes afin d'améliorer ou de réviser le réseau de pistes actuelles;

ET QUE la Ville de Sudbury soutienne le besoin de liaisons entre les routes et les pistes dans tous les nouveaux chantiers de lotissement.

ET QUE le Manuel de référence du Comité consultatif sur la bicyclette a été produit et financé en août 1997 par Sudbury Heart Health et un apport considérable de la part des citoyens et qu'une consultation a eu lieu à ce moment-là par des réunions publiques dans toute l'ancienne Ville de Sudbury;

ET QUE l'on signale que, chaque année, il y a plus de bicyclettes achetées dans la Ville du Grand Sudbury que de voitures et de camions;

ET QU'UN récent sondage non officiel des Sudburois mené par le Sudbury Star indique que plus de 78 % des citoyens sont en faveur de pistes cyclables plus sûres dans notre collectivité et que de nombreuses lettres au rédacteur en chef et d'articles dans la presse ont appuyé la création de voies pour cyclistes et de pistes cyclables dans notre Ville;

ET QUE le cyclisme n'est pas seulement une activité physique saine et plaisante pour les citoyens de tout âge, mais aussi un mode de transport favorable à l'environnement et économique;

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

R-3 Présentée par le conseiller Reynolds: (suite)

ET QUE l'on voit que les pistes cyclables dans d'autres villes attirent des touristes et sont considérées comme des atouts précieux pour présenter une image positive d'une collectivité à des entreprises et résidents éventuels;

ET QUE, là où elles sont utilisées, les voies pour cyclistes sont connues pour avoir un effet calmant tant sur la circulation automobile et la circulation piétonnière, de même que pour fournir un milieu plus sûr pour les cyclistes, et ce, à un coût minime.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury approuve la mise en oeuvre de la **PHASE I DE LA PISTE CYCLABLE DU CERCLE DU LAC RAMSEY** qui nécessite la création et la désignation de voies pour cyclistes le long de la promenade Howey, de l'avenue Bellevue et de l'avenue Bancroft jusqu'à la plage Moonlight et la signalisation et le balisage de toutes autres sections de la route appropriées pour le plaisir et la sécurité du public cycliste, automobiliste et piétonnier de Sudbury;

ET QUE ce Conseil encourage et soutienne l'aménagement futur de pistes cyclables là où elles permettent le plaisir et le transport sécuritaire dans la Ville du Grand Sudbury.

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

HUIS CLOS (questions inachevées)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.}

Le 7 mai 2004

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL